



Taxe d'habitation, hébergé chez un propriétaire

Par **hatfab**, le 12/07/2018 à 14:52

Bonjour,

Voici ma question :

Je suis hébergé gracieusement chez une personne qui est propriétaire de son logement. Il paie sa taxe d'habitation chaque année.

Dois-je moi aussi m'acquitter de cette taxe d'habitation ?

Merci de vos lumières.

Par **morobar**, le 12/07/2018 à 14:53

Bonjour,

Non

Mais les revenus des propriétaires vont être consolidés avec les vôtres.

Par **hatfab**, le 12/07/2018 à 15:18

Merci de votre réponse. Nous ne sommes pas en couple, pourquoi nos revenus doivent-ils être mis en commun ?

Par **Visiteur**, le **12/07/2018** à **15:24**

Bjr

Il n'y a qu'une seule TH par logement . Selon le code des impôts, article 1408, même si vous êtes hébergé gratuitement, vous devriez la payer (sauf exonération bien entendu), car elle concerne les OCCUPANTS du bien.

Par **Lag0**, le **12/07/2018** à **15:26**

Bonjour,

Il n'y a qu'une taxe d'habitation par adresse (par foyer). Pour le calcul d'éventuels abattements, il est pris en compte la totalité des revenus de toutes les personnes du foyer, donc de toutes les personnes qui habitent à cette adresse, peu importe leur statut.

Par **hatfab**, le **12/07/2018** à **15:31**

Très bien, merci beaucoup.

Bonne journée.